

N° de badge :

FICHE D'INSCRIPTION ESPACE FORME VSH

Madame ☐

Mademoiselle ☐

Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date de Naissance :

Adresse :

Société :

Service :

N° de Poste fixe :

Mobile :

Email :

Certificat médical, date d'émission :

Tarif 300€

Date de début :

Fin de validité :

Mode de règlement : Chèque(s) ☐ CB ☐

REGLEMENT INTERIEUR ESPACE FORME VSH

Inscription

Pour toute inscription, vous devez impérativement fournir un certificat médical d'aptitude, de moins de 3 mois, remplir un formulaire, et être à jour de votre cotisation. Le règlement de la cotisation d'abonnement à la Salle de sport entraîne l'adhésion et implique le respect du règlement intérieur.

L'abonnement à la Salle de sport est nominatif et n'est pas cessible tout au long de sa validité. L'abonnement ne peut pas être suspendu ou arrêté avant l'échéance sauf pour les raisons suivantes : Grossesse, blessure de longue durée, incapacité à faire du sport. La résiliation de l'abonnement doit être signifiée par mail à fitness@vsh.paris avant le 15 du mois pour être prise en compte dès le mois en cours et doit faire l'objet d'un justificatif, attestation médicale pour une grossesse, blessure longue durée ou incapacité. Si la demande est envoyée après le 15, la résiliation prendra fin le mois suivant.

Horaires

La prestation est liée à la présence d'un animateur (voir affichage des horaires). Les cours sont dispensés aux heures fixes indiquées sur le planning horaire. Les utilisateurs se rendent à la Salle de sport en dehors de leurs heures de travail. Aucun accident survenant dans la Salle de sport ne pourra revêtir le caractère d'accident du travail.

Sécurité

La salle de sport fait l'objet d'une surveillance par le coach sportif présent. Fitness Corporate décline toute responsabilité en cas d'accident suite à la non observation des règles de sécurité durant la présence de celui-ci.

Les vêtements et objets personnels doivent être déposés dans les casiers fermant à clef. L'utilisateur conserve la clef pendant la durée de la séance et libère le casier à l'issue de celle-ci. Les casiers seront systématiquement ouverts après les séances du midi et du soir à la fermeture de la Salle de sport. Les objets retrouvés seront déposés au service sécurité du site. Fitness Corporate décline toutes responsabilités en cas de pertes et vol.

Les recommandations d'usage et les consignes relatives aux différents matériels et installations mis à disposition, doivent être respectées. Chaque utilisateur doit ranger son matériel après utilisation. Les sacs de sport, bouteilles de verre, verre et canettes métalliques sont interdits dans les salles.

Responsabilités et dommages :

Chaque adhérent conserve sa responsabilité civile envers autrui. Il appartient aux adhérents de s'assurer à titre individuel s'il le souhaite. L'adhérent est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés aux installations, commis par lui-même.

Décharge

La salle de sport restant ouverte en dehors des horaires de la présence d'un éducateur sportif, Fitness Corporate décline toute responsabilité d'accident corporel ou non corporel, vols ou dégâts de toute sorte ayant lieu en dehors du planning de présence de l'équipe sportive.

Hygiène

Par mesure d'hygiène, il est obligatoire de porter un tee-shirt et de se munir d'une serviette à disposer sur les appareils, sur le sol. Les pieds et le torse nus ne sont pas tolérés. Le port de chaussures de sport propres est obligatoire y compris dans les vestiaires.

Fitness Corporate se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, l'hygiène, ou créerait une gêne pour les utilisateurs.

Fitness Corporate se réserve le droit de modifier sans préavis ce règlement, qui sera notifié à tous les adhérents.

Le :

à :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» :